

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

Le 28 février 2017, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUPARAY, Maire. La séance est ouverte à 20 h 40. Madame Dorothee DE MICHELI excusée donne pouvoir à Madame Valérie DUTRION-MASSET, Monsieur Denis DESIRE excusé donne pouvoir à Madame Isabelle MARLIER. Madame Oria CHERRABEN est secrétaire de séance.

Le Conseil municipal autorise la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des produits de la restauration scolaire, de la garderie périscolaire et des études surveillées et met les règlements intérieurs de ces services en adéquation.

Le Conseil Municipal accepte de verser à la commune de Charolles une participation financière aux frais de fonctionnement des écoles pour l'accueil d'un enfant dont les parents sont domiciliés à Sevrey s'élevant à 534 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil municipal décide d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, les avancements de grade et le départ en retraite à intervenir au 1^{er} avril 2017.

Le Conseil Municipal adopte le principe de coupure de l'éclairage public de l'Allée des Erables, la rue de la Verpillère, la Route de l'Orme et la Route du Val de Saône de 23 h à 5 h

Le Conseil municipal décide l'octroi d'une subvention de 67 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Saône et Loire.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire n° 05 à 08/2017

Séance levée à 22 h 45

Le Maire,

B. DUPARAY